



PROGRESSER GRÂCE À LA FORMATION

L'Initiative de qualification pour l'Allemagne

Dresden, le 22 octobre 2008

PRÉFACE

La formation est la clé de l'avenir de notre pays. C'est pourquoi il convient de lui accorder aussi à l'avenir la priorité absolue. C'est là notre message. Il faut donner la possibilité à chacun, quelles que soient ses origines, de démarrer dans la vie dans les meilleures conditions et de progresser ensuite grâce à la formation. Cela doit valoir la peine de s'engager et de travailler. Cela vaut pour la promotion de tout un chacun comme pour celle des personnes à haute potentialité. L'équité des opportunités, l'appui personnalisé et l'orientation des capacités forment un triple accord.

La Chancelière et les Ministres-présidents consignent ce souhait commun lors du « Sommet de la qualification » du 22 octobre 2008 à Dresde. Ils préparent le terrain pour l'avenir.

La situation de départ et les besoins qui guident la politique de la formation divergent d'un Land à l'autre. C'est pourquoi seuls les Gouvernements des Länder peuvent apporter des réponses convenant aux réalités régionales et aux besoins. En matière d'éducation et de formation, le fédéralisme a fait ses preuves. Il exprime une pluralité constructive, qui réveille la créativité et potentialise les capacités de chaque individu. Le fédéralisme en matière d'éducation et de formation crée la concurrence et l'innovation comme dans aucun autre champ politique. Les enfants et les jeunes en bénéficient grâce à une meilleure qualité à l'école et en formation.

Mais il n'a pas fallu attendre le Sommet de la qualification pour que se mette en marche le perfectionnement de notre système éducatif. Ces dernières années, de profonds changements ont été induits à partir des résultats des comparaisons internationales des acquis. Les Länder empruntent des chemins tout à fait différents pour atteindre l'objectif commun qui est de faire de l'Allemagne un pays où chacun a la possibilité d'exploiter ses dons à fond et de s'impliquer dans le développement de notre pays. Alors que quelques Länder misent plutôt sur l'amélioration de la qualité au sein de leur système scolaire structuré notamment par l'aide individualisée et des propositions orientées vers la pratique et s'adressant spécifiquement à des groupes cibles, d'autres Länder insistent sur la nécessité d'apprendre ensemble pendant plus longtemps. Quant à la question de savoir si les Länder doivent proposer gratuitement ou non l'éducation préscolaire et le premier cycle d'études, les opinions divergent.

Mais tous les Länder s'accordent à penser que le développement de la qualité dans le domaine de l'éducation et de la formation revêt une importance primordiale – même si leurs avis divergent sur certaines questions de détail. Les défis futurs qui se poseront à notre pays ne pourront être relevés que si nous avons des gens bien formés. La formation est placée sous la responsabilité globale de l'État. C'est pourquoi les Länder s'attendent à ce que leur engagement dans le domaine de la formation ait aussi des retombées au niveau fédéral.

Une bonne formation ne peut être dispensée que si tout le monde s'y met : commençant en milieu familial, elle se poursuit dans la coopération entre les établissements d'enseignement avec leurs partenaires locaux. L'engagement des organismes communaux, de l'Aide à l'enfance et à la jeunesse, des entreprises, des partenaires sociaux, des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des Églises et des associations est requis.

Une bonne formation est précieuse : une bonne politique de formation coûte de l'argent. Mais l'argent n'est pas le seul garant du développement de la qualité. La conception de la vie joue le même rôle important, qu'elle émane des familles, des établissements accueillant les enfants pendant la journée, des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur ou aussi de l'ensemble de la société. Toute capacité d'innover passe par une démarche intellectuelle. La future condition de notre société en est l'enjeu.

Mais cela nécessite aussi du courage. Le courage d'accepter la mise en concurrence pour rechercher les meilleures solutions. Le courage de remettre ce qui a fait ses preuves sur le banc d'essai et le courage d'oser la nouveauté. Et cela nécessite aussi que l'on encourage les jeunes, pour qu'ils sachent que cela vaut la peine d'apprendre et de travailler, pour leur faire comprendre que ce sont eux qui tiennent l'avenir entre leurs mains.

Stanislaw Tillich
Ministre-président de l'État libre de Saxe
Président de la Conférence
des chefs de gouvernement des Länder

L'initiative de qualification – Les principes

L'Allemagne doit faire face aux défis de la mondialisation, du changement démographique et d'une croissance de plus en plus rapide du savoir. Pour être en mesure de maîtriser ces défis, nous avons besoin de gens bien formés. Ces dernières années, grâce aux efforts des Länder et à l'aide de la Fédération, le système de formation allemand a été profondément amélioré. D'ailleurs les résultats des élèves allemands à l'enquête PISA de 2006, réalisée par l'OCDE, le prouvent grandement. L'Initiative d'excellence, le Pacte des établissements d'enseignement supérieur et le Pacte pour la recherche et l'innovation vont eux aussi créer des impulsions qui permettront d'envisager les prochaines années au delà de 2010 avec confiance.

Mais les interfaces entre l'éducation des tous petits, l'école, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur nécessitent de nouvelles démarches. La Fédération et les Länder veulent les entreprendre. Elles sont regroupées dans l'Initiative de qualification. La Chancelière et les chefs de gouvernement des Länder ont exprimé clairement, en présentant cette Initiative lors de leur conférence du 18 décembre 2007, que la priorité était de s'assurer suffisamment de spécialistes à moyen et à long terme.

Voici quels ont été les principes qui ont présidé aux accords entre la Fédération et les Länder.

1. Progresser grâce à la formation

Pour mettre toutes les chances de son côté, pour réaliser l'égalité des chances dans une société de savoir, une seule clé : la formation. « Progresser grâce à la formation » est la stratégie qui empêchera que l'origine d'une personne ne décide de son avenir. L'accès équitable à la formation et le non-cloisonnement des systèmes de formation sont les principes primordiaux d'une politique responsable en matière de formation.

2. Améliorer l'éducation dès le début

Il convient de soutenir les familles ainsi que de créer des lieux de formation stimulants pour les enfants. Il est nécessaire de renforcer l'enchaînement entre l'éducation des tous petits et la formation scolaire pour atteindre l'objectif qui est d'« améliorer l'éducation dès le début ».

3. Le langage est la clé de la formation

Un enfant doit disposer des connaissances langagières nécessaires au moment de sa scolarisation. Pour que les enfants suivent l'enseignement scolaire dès le premier jour, y participent activement et soient en position d'égalité, il est nécessaire d'assurer une mise à niveau de la maîtrise de la langue allemande dès le stade préscolaire.

4. Aviver l'intérêt pour les mathématiques, l'informatique ainsi que les sciences naturelles, physiques et techniques

Il faut susciter plus d'enthousiasme de la part des enfants et des jeunes pour les mathématiques, l'informatique, les sciences physiques, naturelles et techniques. Nous voulons, au moyen de promotions adéquates, remédier à moyen et à long terme à la pénurie de spécialistes, qui se fait déjà sentir.

5. De meilleures chances de se former pour les élèves

Pour prendre un bon départ dans la vie professionnelle, il est important d'avoir obtenu auparavant un diplôme ou un autre titre sanctionnant la conclusion d'une formation scolaire. Chacun d'entre eux doit ouvrir une voie.

6. Dynamiser la formation professionnelle et rehausser la qualification

Beaucoup de professions nécessiteront à l'avenir un savoir plus étendu que par le passé. Il est nécessaire d'animer la culture des formations initiales, continues et permanentes pour rafraîchir constamment ce savoir.

7. Assurer des formations universitaires pour garantir la force innovatrice de l'Allemagne

Le nombre des emplois hautement qualifiés ne va cesser d'augmenter à l'avenir. Pour conserver et développer la force innovatrice de l'Allemagne, il faut s'assurer que des jeunes hautement qualifiés seront là pour prendre la relève. C'est pourquoi nous avons besoin que plus de jeunes s'engagent dans des études universitaires et que notre système de formation comporte des passerelles.

8. Apprendre à tout âge

La formation ne commence pas à l'école et elle ne se termine pas quand on la quitte. Les exigences d'une société en mutation constante obligent à rendre les gens capables d'améliorer leur qualification à tout âge. Il faut donc inculquer et soutenir la volonté et la capacité d'apprendre à n'importe quel âge et tout au long de la vie.

9. La responsabilité des entreprises en matière de formation et d'acquisition de qualifications supplémentaires par les salariés spécialisés

Il est indispensable d'avoir des gens bien formés pour assurer à l'Allemagne de bons résultats et faire en sorte qu'on y dispose aussi de jeunes spécialistes prêts à prendre la relève. Pour éviter les délocalisations et valoriser les implantations en Allemagne, les entreprises doivent aussi prendre leurs responsabilités et offrir des places d'apprentissage aux jeunes et des possibilités de bénéficier de formations initiales et continues à leurs salariés.

10. L'éducation, la formation et la qualification dans l'organisation de l'État fédéral allemand

Les mesures présentées ici sont fondées sur le fait que le fédéralisme a fait ses preuves en tant que régime étatique encourageant la diversité et la concurrence. La « réforme du fédéralisme » a permis de clarifier le partage des tâches entre la Fédération et les Länder. La Fédération et les Länder lancent des initiatives et mettent en œuvre les mesures nécessaires dans leurs domaines de compétences respectifs sous leur propre responsabilité. Ainsi est-il garanti que dans le cadre d'une coopération consciente de ses responsabilités entre la Fédération et les Länder, les conditions spécifiques et les possibilités ouvertes par les politiques budgétaires de chaque Land soient suffisamment prises en compte. La responsabilité incombant aux Länder réunis et la nécessité d'adopter des objectifs et des mesures convenues conjointement par la Fédération et les Länder en ce qui concerne les champs d'action importants pour tout le pays ont été accrues par cette réforme.

L'initiative de qualification pour l'Allemagne — Les objectifs et les mesures prises par la Fédération et les Länder

Le catalogue de mesures repris ci-après fait intégralement partie de l'accord entre les chefs de gouvernement de la Fédération et des Länder relatif à l'Initiative de qualification du 22 octobre 2008. Compte tenu des objectifs de leur politique éducative, les Länder, la Fédération ainsi que les Länder et la Fédération conjointement prennent les mesures ci-dessous qui s'inscrivent dans l'organisation de l'État fédéral et correspondent aux tâches fédérales respectives.

1. En Allemagne l'éducation et la formation doivent bénéficier d'une priorité absolue.

Dans le cadre de leurs responsabilités respectives, la Fédération et les Länder poursuivront l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation en Allemagne, dans toutes les formes d'établissements d'éducation et de formation de notre pays.

- Les Länder mettent systématiquement en œuvre les normes communes de formation dans les écoles et continuent leur développement. Ainsi, dans la mesure du possible, devraient exister d'ici 2010/2011 au plus tard, également pour l'examen du baccalauréat, des normes communes relatives à certaines matières (allemand, mathématiques, langues étrangères) et pour les sciences physiques et naturelles à partir de 2013.
- Les Länder assurent le financement de *l'Institut zur Qualitätsentwicklung im Bildungswesen – IQB* – (Institut de développement de la qualité dans l'éducation et la formation). La Fédération et les Länder conviennent de déployer un monitoring moderne, transparent et basé sur une méthodique fiable, passant par un rapport commun sur l'éducation et

la formation, la recherche dans ces domaines ainsi que la participation de l'Allemagne aux analyses comparatives internationales. La Fédération finance le « Panel national » de l'éducation et de la formation dans le but de permettre des analyses longitudinales du développement des compétences dans le déroulement de la formation.

- La Fédération et les Länder sont d'accord sur l'objectif qui consiste à porter à 10 % la part du produit national brut allemand consacrée aux dépenses d'éducation et de recherche d'ici 2015
- La Fédération et les Länder créent un « Groupe de stratégie ». Celui-ci sera chargé d'élaborer des propositions en vue de financer la réalisation de cet objectif pour la conférence annuelle des chefs de gouvernement des Länder qui se tiendra du 28 au 30 octobre 2009. La Fédération et les Länder s'engagent à assurer ce financement commun. Cette élaboration englobe entre autres les mesures énumérées au chapitre 2 du catalogue de mesures. Les Länder attendent une augmentation de la part des recettes de taxe à la valeur ajoutée qui leur est reversée ou que la Fédération soit prête à augmenter la relation des crédits consacrés aux dépenses d'éducation par rapport au taux actuel. Pour l'instant, la Fédération n'est pas d'accord.
- La Fédération continuera à augmenter les fonds qu'elle affecte notamment à l'encouragement de la formation et à la promotion des personnes à haute potentialité intellectuelle, à l'augmentation du nombre de places dans les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et à la formation permanente.
- Si l'évolution démographique crée des réserves de ressources, les Länder les utiliseront notamment pour améliorer la qualité de la formation.

2. Chaque enfant doit bénéficier des meilleures conditions de démarrage possibles.

Ce n'est pas avec l'entrée à l'école que commence l'éducation. Bien au contraire, le développement des potentialités des enfants peut et doit commencer bien plus tôt, sous une forme adaptée à leur âge.

- La Fédération, les Länder et les communes ont d'ores et déjà convenu de mettre sur pied pas à pas d'ici 2013 une offre de prise en charge des enfants de moins de trois ans, répondant aux besoins et orientée sur la qualité pour 35 % des enfants (moyenne au niveau fédéral). La Fédération, les Länder et les communes financeront cette réalisation à hauteur d'environ 12 milliards d'euros d'ici 2013, la Fédération fournit une enve-

loppe de 4 milliards d'euros. La Fédération mettra à la disposition des Länder une aide annuelle aux frais d'exploitation d'au moins 770 millions d'euros à partir de 2014 sous forme d'un montant fixe qui sera prélevé sur les recettes de taxe à la valeur ajoutée.

- D'ici 2010, les Länder créeront les conditions nécessaires qui permettront de procéder obligatoirement en temps voulu, avant la scolarisation, à l'observation et à la constatation du niveau de langage de tous les enfants. Ils assureront d'ici 2012 un soutien linguistique intensif, répondant aux besoins, qui se fera dès avant la scolarisation.
- La Fédération accompagnera le soutien linguistique précoce de cours d'intégration destinés aux parents.
- La Fédération et les Länder réalisent les promesses données dans le Plan national d'intégration et les confirment. Les enfants et les jeunes des familles immigrées se voient ainsi ouvrir de nouvelles chances de réussir leur formation. C'est une contribution durable à leur intégration dans notre société.
- Eu égard à l'importance primordiale des parents et de la famille pour le processus de formation et d'éducation des jeunes enfants et des enfants scolarisés, les Länder développeront leurs offres visant à activer le travail avec les parents et élaboreront des concepts en vue d'intensifier la coopération entre l'école, le milieu familial et l'aide aux jeunes.
- La Fédération et les Länder contribuent respectivement à qualifier les 80.000 éducateurs / éducatrices et assistants maternels / assistantes maternelles supplémentaires devenus nécessaires suite au développement des offres de prise en charge des moins de trois ans et à l'élaboration d'un train de mesures de qualifications. Les Länder souhaitent améliorer la formation des éducatrices et éducateurs, en leur proposant entre autres des formations continues. De plus, la Fédération étendra la *Aufstiegsfortbildungsförderungsgesetz* (loi sur la promotion de la formation professionnelle continue en vue de l'ascension sociale) aux professions d'éducateur et d'éducatrice. La Fédération et les Länder décident de développer les points essentiels des qualifications exigées pour les assistants maternels et les assistantes maternelles, de convenir des conditions générales en matière d'assurances sociales et de mettre en œuvre conjointement un « programme d'action assistance maternelle ».
- L'Agence fédérale pour l'emploi soutiendra à court terme des offres de qualification concrètes s'adressant notamment aux femmes désirant reprendre un emploi après une pause ainsi qu'aux assistants maternels et assistantes maternelles dès lors que ceux-ci rempliront les conditions requises.

- Les Länder interviendront pour qu'un plus grand nombre de personnes issues de l'immigration reçoivent une formation d'éducateur/éducatrice ou d'enseignant/enseignante et soient embauchées dans ces professions. Les Länder veulent, en outre, qu'un plus grand nombre d'hommes se spécialisent dans l'éducation, la formation et l'encadrement d'enfants.
- Si ce n'est déjà fait, les Länder vont définir les conditions obligatoires de coopération entre les établissements accueillant les enfants dans la journée et les écoles primaires. Ils développeront des objectifs éducatifs harmonisés pour ces établissements et les écoles primaires.
- Les Länder interviendront, dans le cadre de la répartition des tâches existante et avec le soutien de la Fédération, pour que soit proposé un soutien précoce (en vertu du SGB IX - Code social IX) aux enfants handicapés et menacés de handicap jusqu'à ce qu'ils entrent à l'école.
- Les Länder se félicitent que la Fédération se soit engagée à verser un montant de 100 euros à chaque rentrée jusqu'à la 10^{ème} classe¹ aux enfants nécessiteux.
- Les Länder demandent que la Fédération revoie immédiatement le montant des prestations réglementaires versées pour les enfants en vertu du *Zweites Gesetzbuch Sozialgesetzbuch (SGB II)* (Code social II) ainsi que les taux réglementaires fixés dans le *Zwölften Buch Sozialgesetzbuch (SGB XII)* (Code social XII) et prévoie comme base un recensement spécial des besoins des enfants. Il convient en l'occurrence d'assurer que les besoins particuliers des enfants en ce qui concerne, d'une part, le repas de midi dans les écoles qui accueillent les enfants toute la journée ou les écoles proposant une formation et un accueil l'après-midi ainsi que dans les établissements accueillant les enfants pendant la journée et, d'autre part, l'acquisition de moyens d'apprentissage particuliers destinés aux élèves, soient couverts par les prestations stipulées aux SGB II et au SGB XII.
- Les Länder demandent en outre que la Fédération promeuve l'intervention d'un plus grand nombre de travailleurs sociaux spécialisés dans les questions relatives aux jeunes entre autres dans les écoles accueillant les enfants toute la journée, en tant que mesure d'accompagnement.
- De plus, les Länder demandent que la convention administrative « Pacte d'investissement 2008 concernant la modernisation énergétique des infrastructures sociales dans les communes » soit prolongée au-delà de 2009.

¹Correspond à la seconde en France (NDLT)

3. Chacun doit pouvoir réussir à obtenir un certificat sanctionnant la conclusion de ses études et un certificat sanctionnant la conclusion de sa formation professionnelle.

Les diplômes sanctionnant une formation sont une base importante pour construire sa vie.

- Il faut faire en sorte que tous les élèves qui suivent une formation qui mène au certificat attestant la maîtrise des acquis de l'enseignement secondaire de niveau élémentaire soient assurés de l'obtenir. La Fédération et les Länder aspirent à réduire de moitié le nombre d'élèves quittant l'école sans certificat sanctionnant un enseignement général, c'est-à-dire ramener leur pourcentage de 8 % actuellement à 4 % d'ici 2015 en moyenne nationale. De même, le pourcentage de jeunes adultes en mesure de suivre une formation mais ne possédant pas de certificat sanctionnant une formation, devra être ramené de 17% actuellement à 8,5%. Chaque personne pouvant et voulant obtenir ultérieurement un certificat sanctionnant une formation scolaire doit avoir la possibilité de le faire même après avoir quitté l'école.
- La Fédération et les Länder mettent en œuvre, conjointement avec les entreprises, des mesures susceptibles de continuer à renforcer et à pérenniser la culture de la formation en système dual. Ces mesures visent aussi notamment les branches qui forment des apprentis dans une proportion inférieure en moyenne à celle des autres branches. La Fédération et les Länder identifieront entre autres ces branches en tenant compte des activités régionales spécifiques dans le but de couvrir les besoins en personnel spécialisé et les inciteront à faire de plus gros efforts pour proposer des formations par le biais de campagnes.
- La Fédération et les Länder lancent une initiative intitulée « Des études sanctionnées par un diplôme qui mène quelque part » dont le but est, avec les entreprises, d'améliorer la préparation à la formation et la transition vers la formation professionnelle, spécialement pour les personnes défavorisées.
 - o *Transformer la période de transition en période de formation* : la Fédération et les Länder vont travailler à poursuivre la transformation de la période de transition en une période d'entrée en formation sur la base d'une étroite coopération avec les entreprises, susceptible d'ouvrir la voie à la formation professionnelle en entreprise et d'être prise en compte dans le temps passé à celle-ci. À cet effet, on testera des modules de formation. Les possibilités de prise en compte de formations sanctionnées par un certificat suivies dans une école à plein temps seront élargies.

- o *Faire prendre conscience aux jeunes de leurs points forts et de leurs points faibles à temps.* Les Länder faciliteront le passage de l'enseignement général aux écoles professionnelles et au système dual, dès avant la conclusion des études scolaires, grâce à l'établissement systématique d'un profil de compétences. Ils bénéficieront pour cela du soutien financier de l'Agence fédérale pour l'emploi.

Les travaux comparatifs et les évaluations du degré d'apprentissage, l'orientation professionnelle et l'établissement systématique d'un profil de compétences permettent de déceler les déficits d'apprentissage à un stage plus précoce et d'y parer de sorte à améliorer la maturité pour une formation.

La Fédération créera les conditions requises pour que ce « passeport pour le choix d'une profession » soit utilisé partout. On examinera si le nombre de jeunes que l'on ne peut pas atteindre par des offres de soutien peut être abaissé par la création d'une version électronique.

- o *Préparer à la vie professionnelle dès l'école.* On procèdera à une orientation professionnelle obligatoire et accompagnée de mesures concrètes dans toutes les écoles d'enseignement général et dans toutes les écoles pour élèves en difficulté avec les partenaires de l'école (parents, écoles professionnelles, organismes scolaires, agence pour l'emploi, organismes d'aide aux jeunes, fondations, entreprises, syndicats et autres acteurs locaux). Cette orientation se fera aussi dans le but d'élargir l'éventail des professions à choisir par les jeunes filles et les jeunes gens.

La Fédération et les Länder conviennent, qu'une orientation professionnelle approfondie sera proposée aux élèves de chaque école comportant des cycles se concluant par un certificat attestant la maîtrise des acquis de l'enseignement secondaire de niveau élémentaire, ainsi qu'à ceux qui fréquentent des écoles pour élèves en difficulté. Cette offre englobe également la promotion de réseaux locaux de partenariat. L'orientation professionnelle approfondie dès le début de l'avant dernière année scolaire du premier cycle du second degré et le développement, dans l'enseignement, des rapprochements avec la pratique ont pour but de faciliter le passage des élèves à la formation professionnelle. Pour soutenir ces efforts on testera un dispositif d'accompagnateurs de ceux qui rentrent dans une profession, qui aura un caractère de modèle. La Fédération et les Länder sont d'accord sur le fait que l'orientation professionnelle approfondie sera étayée par des fonds de l'Agence fédérale pour l'emploi.

- o *Donner une nouvelle chance d'obtenir une place de formation aux candidats refusés.* La Fédération et les Länder vont, avec les partenaires sociaux, créer les conditions qui permettront de réduire nettement d'ici 2010 le nombre des candidats à l'emploi ne possédant pas de certificat ou autre titre sanctionnant la conclusion d'une formation professionnelle. Le lancement du « bonus de formation » par la Fédération devrait permettre d'atteindre 100.000 jeunes ayant déjà posé leur candidature mais sans succès. Les Länder soutiendront le test des modules de formation. Les jeunes handicapés ou socialement défavorisés devraient bénéficier d'un soutien renforcé de la part de l'Agence fédérale pour l'emploi.

- o *Moderniser la formation.* La Fédération reformera la *Ausbildereignungsverordnung* (règlement relatif à l'aptitude des formateurs) dans un but d'assurance de la qualité, sans toutefois compromettre la disposition des entreprises à former. Avec les partenaires sociaux et en accord avec les Länder, la Fédération modernisera les professions reconnues officiellement en fonction des besoins et, selon les qualifications réclamées par le marché, regroupera les professions reconnues officiellement correspondant à des activités apparentées dans des groupes de professions ayant des tronc communs de qualifications et des possibilités de spécialisations partant de celui-ci. Le but est d'augmenter la flexibilité entre les professions apparentées. De même, il y a lieu de veiller à ce qu'un plus grand nombre de professions permettant aux élèves plutôt prédisposés au travail manuel soient créées pour qu'ils puissent prendre un bon départ dans la vie professionnelle.

- o *Encourager le rattrapage du certificat attestant la maîtrise des acquis de l'enseignement secondaire de niveau élémentaire.* La Fédération va élargir son offre d'aide aux jeunes qui ont passé l'âge de la scolarité obligatoire, en introduisant par la *Gesetz zur Neuausrichtung der arbeitsmarktpolitischen Instrumente* (loi de réorientation des instruments d'intervention politique sur le marché de l'emploi) un droit pour les jeunes et les adultes à l'aide à la préparation de l'acquisition a posteriori du certificat attestant la maîtrise des acquis de l'enseignement secondaire de niveau élémentaire. Parallèlement, les Länder proposent des offres de qualification en vue de l'acquisition ultérieure de ces certificats. Le but est de proposer une possibilité à tous les jeunes, en particulier à ceux issus de l'immigration, qui veulent et peuvent obtenir un tel certificat.

- La Fédération et les Länder conviennent de poursuivre l'amélioration des possibilités et des conditions générales de

qualification a posteriori sous forme de modules à l'intention des personnes ne possédant pas de certificat sanctionnant la conclusion d'une formation professionnelle ou pas de certificat utilisable.

- Les Länder vont améliorer les conditions requises pour que tous ceux qui fréquentent des écoles pour élèves en difficulté et qui en ont la capacité, obtiennent non seulement le certificat de fin d'études de ces écoles mais soient amenés jusqu'au certificat attestant la maîtrise des acquis de l'enseignement secondaire de niveau élémentaire. Il est prévu, par des mesures d'intégration dans le domaine élémentaire, de réduire la part des élèves fréquentant ces écoles.
- Les Länder renforcent notamment leurs actions de formation élémentaire par des offres d'alphabétisation. Ils continueront à développer, avec des partenaires correspondants (par exemple l'Agence fédérale pour l'emploi et l'Officié fédéral de la migration et des réfugiés) des offres s'adressant aux migrantes et aux migrants, participant à leur intégration, allant de l'alphabétisation à l'aptitude à exercer une profession.

4. Chacune, chacun doit avoir la possibilité d'améliorer ses chances d'ascension sociale grâce à la formation.

La Fédération et les Länder veulent faire en sorte que l'ascension sociale soit accessible à tous grâce à la formation. Toute personne souhaitant se perfectionner professionnellement et progresser devra avoir la possibilité d'y être aidé.

- o Dans le cadre du développement de la qualité, les Länder prendront des mesures qui seront plus orientées vers un objectif d'amélioration du décrochage et des possibilités de rejoindre certains cycles au sein du système de formation. Cela permettra à un plus grand nombre de jeunes de conclure avec succès une formation indépendamment de leur origine sociale ou du fait qu'ils sont issus de l'immigration. Les Länder désirent élever le niveau des jeunes issus de l'immigration au niveau moyen des élèves de toutes origines confondues.
- o La Fédération et les Länder vont améliorer le passage de la formation professionnelle initiale ou continue aux établissements d'enseignement supérieur grâce à un « *Aufstiegspaket* » (textuellement un paquet pour la progression). Par ce train de mesures, la Fédération et les Länder veulent, d'ici 2012, augmenter fortement le nombre de personnes entamant des études supérieures auxquelles elles seront admises grâce à leur qualification professionnelle, bien qu'elles ne possèdent pas de diplôme scolaire leur ouvrant l'accès aux établissements d'enseignement supérieur.

- o D'ici 2010, les Länder formuleront les conditions requises qui auront cours dans toute l'Allemagne, pour permettre, d'une part, un accès général aux études supérieures aux maîtres artisans, aux techniciens, aux *Fachwirte* (sortants d'une formation professionnelle de base et continue assortie d'une expérience professionnelle) et aux détenteurs de certificats de fin d'études assimilés et, d'autre part, un accès aux études supérieures restreint à leur discipline aux personnes disposant à la fois d'une qualification professionnelle attestée par un certificat ou un autre titre sanctionnant la conclusion d'une formation professionnelle et d'une expérience professionnelle de trois ans. Les qualifications professionnelles équivalentes seront prises en compte dans les unités de cours.
- o La Fédération apporte un soutien particulier aux personnes possédant une qualification professionnelle et manifestant des aptitudes particulières, qui souhaitent effectuer des études supérieures en leur accordant des bourses spéciales. En cas d'engagement de tiers, cela peut être développé.
- o La Fédération et les Länder ont l'intention de lancer en 2010 un concours intitulé provisoirement « Qualification scientifique à tout âge ». Ses buts sont de promouvoir le développement de filières d'études près du terrain dans les établissements d'enseignement supérieur, qui seront suivies parallèlement à une formation professionnelle ou à l'exercice d'une profession, ainsi que d'augmenter l'intégration de personnes exerçant une profession et possédant une qualification professionnelle dans la formation universitaire.
- o Les Länder insistent pour que les établissements d'enseignement supérieur développent des offres d'études et de formation continue. Parmi celles-ci entrent également les enseignements virtuels et les « universités ouvertes ».
- o La Fédération va développer l'*Aufstiegsfortbildungsförderungsgesetz* (loi sur la promotion de la formation professionnelle continue en vue de l'ascension sociale).
- o D'ici le milieu de l'année 2009, la Fédération et les Länder décideront si les procédures de reconnaissance existantes peuvent être étendues aux personnes issues de l'immigration. Il est prévu de faire en sorte que les certificats, diplômes et autres titres étrangers soient examinés rapidement pour voir s'ils peuvent être reconnus. Le cas échéant, ils pourraient être reconnus partiellement. Dans le cas de reconnaissances partielles, la Fédération apporte son soutien par le biais de promotions adéquates de qualifications complémentaires et adaptatives.
- o Les Länder vont poursuivre le développement de l'offre de progression par le biais des établissements d'enseignement professionnel.

5. Il faut accroître le nombre de nouveaux étudiants.

La Fédération et les Länder garantissent que tous ceux qui peuvent et veulent faire des études supérieures auront la possibilité de le faire. Le but commun de la Fédération et des Länder est de porter le nombre des nouveaux étudiants à 40 % d'une classe d'âge. De même, les Länder vont augmenter de manière appréciable le nombre de diplômés et autres titres sanctionnant la conclusion d'études supérieures ainsi que de diplômés et autres titres sanctionnant des qualifications.

- o La Fédération et les Länder prolongeront le « Pacte 2020 pour l'enseignement supérieur » en fonction des besoins. Des possibilités supplémentaires de faire des études devront être aménagées d'ici 2015, aussi à cause des années où deux sessions du baccalauréat auront eu lieu, pour couvrir la demande supplémentaire en places dans les établissements d'enseignement supérieur. La Fédération et les Länder sont d'accord sur le fait que la réserve potentielle d'environ 275.000 nouveaux étudiants et étudiantes doit être mise en valeur d'ici 2015.
- Dans ce contexte, les Länder aspirent notamment au développement des *Fachhochschulen* (établissements d'enseignement supérieur polytechniques) et des cycles d'études en système dual.
- La Fédération et les Länder examineront des possibilités de développer les bourses aux étudiants et étudiantes et feront des propositions en y intégrant les entreprises. Les aides accordées jusqu'ici seront analysées. En outre, ils examineront les possibilités de perfectionnement de l'aide à la formation pour les étudiants et les étudiantes.
- La Fédération et les Länder conviennent, de prolonger l'Initiative commune d'excellence et le Pacte pour la recherche et l'innovation au-delà de 2010, après en avoir fait l'évaluation, et de les perfectionner afin de proposer aux jeunes qui s'apprêtent à prendre la relève, en Allemagne, des conditions qui soutiennent la concurrence internationale.
- La Fédération et les Länder sont d'accord sur l'objectif d'amélioration du taux d'occupation des places dans les établissements d'enseignement supérieur. La Fédération soutiendra la réorganisation du ZVS (Bureau central d'attribution des places dans les établissements d'enseignement supérieur), déjà mise en œuvre par les Länder, en vue d'en faire une agence de service performante qui devrait entamer ses nouvelles activités pour le semestre d'hiver 2009/2010.
- L'élargissement et l'assurance du nombre de places dans les établissements d'enseignement supérieur en fonction des besoins, ancrés dans le Pacte pour l'enseignement supérieur, et

l'amélioration du taux d'occupation des places devraient réduire le nombre de filières d'études assujetties à un numerus clausus local.

- Les Länder poursuivent leurs mesures d'amélioration des relations entre les nombres d'étudiants et de personnel enseignant des cycles de bachelor et de master pour les matières très demandées. Le cas échéant, ils augmenteront l'enveloppe consacrée à cette tâche dans le budget des établissements d'enseignement supérieur.
- En vue de réduire de manière appréciable le nombre de ceux qui abandonnent leurs études en cours, les Länder insisteront, par le biais de la mise en œuvre résolue du processus de Bologne, pour que les établissements d'enseignement supérieur créent des structures d'études qui garantiront qu'il sera effectivement possible de clore un cycle d'études dans le temps régulièrement prévu et développent des approches innovantes pour élaborer des offres répondant de manière précise à la demande (par exemple en y incluant le système dual, le temps partiel, l'utilisation des nouveaux médias, le système des blocs ou des mesures qui facilitent l'accès des étudiants parents aux études supérieures).
- Les Länder insistent pour que les établissements d'enseignement supérieur apportent leur contribution à l'amélioration des conditions générales de l'enseignement, en particulier par le développement de systèmes de gestion de la qualité, de mesures visant à améliorer la compétence des enseignants et l'optimisation de l'organisation des études et du conseil.
- Les Länder sont d'accord sur le fait qu'il est particulièrement important d'assurer l'enseignement de matières moins demandées, notamment dans le domaine des sciences humaines et culturelles, aussi eu égard à l'accroissement de l'interpénétration internationale, cela nécessitant une coordination entre les Länder.

6. Il faut éveiller plus d'enthousiasme pour les professions techniques des sciences physiques et naturelles.

L'Allemagne a besoin d'un plus grand nombre de personnes formées aux mathématiques, à l'informatique, à la physique, aux sciences physiques, naturelles et techniques. En effet, notre pays mise sur les innovations techniques, la puissance économique repose sur une formation solide et une recherche créatrice.

- Dans le contexte du Pacte pour l'enseignement supérieur des incitations particulières sont prévues pour ceux qui commencent des études de mathématiques, d'informatique, de physique, de sciences physiques, naturelles et techniques ainsi que pour les personnes possédant une qualification professionnelle.

- Les Länder vont améliorer la qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques et naturelles ainsi que l'encouragement des matières mentionnées ci-dessus en particulier dans les écoles.
- Dans le but de réveiller dès un stade précoce l'enthousiasme des jeunes pour la technique ainsi que les sciences physiques et naturelles, la Fédération veut soutenir, avec d'autres acteurs, l'initiative « La maison des petits chercheurs » dans 10.000 établissements accueillant les enfants pendant la journée.
- Avec le Pacte national pour plus de femmes mathématiciennes, informaticiennes, physiciennes, naturalistes et techniciennes, la Fédération veut contribuer, avec les entreprises, les milieux scientifiques et les médias à convaincre précisément des jeunes femmes d'exercer ces métiers.
- La Fédération et les Länder entreprennent des efforts supplémentaires pour assurer la relève des spécialistes dans les professions en question. Ils invitent les entreprises à s'engager plus fortement en vue d'améliorer la qualification dans les domaines mathématiques ainsi que des sciences naturelles et physiques au moyen d'activités dans les jardins d'enfant, les écoles, les centres de formation professionnelle et les établissements d'enseignement supérieur. Parmi ces actions mentionnons le développement de bourses pour les études des matières en question, notamment pour ceux qui se préparent à l'enseignement, ainsi que le renforcement de la promotion des écoles orientées précisément vers ces matières.

7. Il faut qu'il plus grand nombre de personnes utilisent les possibilités de formation continue.

Dans cette optique, la Fédération lance un paquet de mesures étendues. Elle va instituer une prime de formation et encourager l'apprentissage local avec des fondations et des communes en y intégrant les infrastructures de formation continue existant dans les Länder. La Fédération et les Länder amélioreront, après s'être mis d'accord, le conseil en matière de formation continue. La Fédération soutiendra les Länder dans la promotion du conseil en matière de formation continue.

- o La Fédération et les Länder aspirent, avec les partenaires sociaux, à porter la participation à la formation continue à 50 % de la population active d'ici 2015, contre 43 % en 2006. Il s'agit particulièrement d'activer plus fortement le groupe des personnes à faible qualification. Cela nécessite des efforts concrets de la part des entreprises et des salariés ainsi que des partenaires sociaux.
- La Fédération lancera une campagne de formation continue, développera des stratégies pour accroître la motivation de tous

les salariés quant à leur participation à des sessions de formation continue, et promouvra les activités de formation continue s'adressant aux petites et moyennes entreprises. L'Agence fédérale pour l'emploi renforcera ses efforts de promotion de la formation continue.

- La Fédération soutiendra les efforts des partenaires sociaux visant à augmenter le taux de participation des salariés et des entreprises à la formation continue entre autres en améliorant, au point de vue du droit social, la garantie d'avoirs comptabilisés dans les « comptes épargne temps à long terme » (dont il est tenu compte dans le calcul des pensions de retraite) et au moyen d'un programme des partenaires sociaux financés par le Fonds social européen (FSE).
- La Fédération et les Länder contribuent, par le biais de programmes de réintégration dans la vie active, à utiliser précisément la réserve de femmes disposant d'une bonne formation, après l'interruption de leur vie professionnelle pour élever des enfants.
- La Fédération aspire à constituer une alliance pour la formation continue avec les partenaires sociaux. Elle fera l'objet d'une mise au point avec les Länder. La Fédération et les Länder soutiendront les efforts de qualification des entreprises et des salariés eu égard à la nécessité d'apprendre à tout âge par de propres mesures et programmes. Ils concentreront leurs efforts sur l'accroissement de la participation des salariés âgés et des personnes faiblement qualifiées ainsi que des salariés issus de l'immigration. Ils misent en l'occurrence sur la coopération avec les chambres syndicales.

8. Un rapport destiné aux chefs de gouvernement de la Fédération et des Länder en 2010

Les ministres en charge de ces questions informeront les chefs de gouvernement de la Fédération et des Länder en 2010 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative de qualification.

